

<https://ricochets.cc/Crest-scandale-du-plomb-dans-l'eau-Herve-Mariton-ne-change-rien-3825.html>



# Crest, scandale du plomb dans l'eau : Hervé Mariton ne change rien

- Les Articles -

Publication date: dimanche 21 juin 2020

---

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

---

Ce soir [une réunion publique sur la question du plomb dans l'eau potable](#) s'est tenue à Crest.

**Des habitants curieux ou concernés étaient présents, parfois exaspérés que ce problème pourtant archi-connu fasse encore scandale à Crest du fait des actions inadaptées (ou non actions) de la mairie de Mr Mariton.**

Pour des informations détaillées sur le sujet voir cet article et les liens qui y sont indiqués : [Crest, Hervé Mariton a laissé bébés et enfants s'intoxiquer avec le plomb de branchements publics d'eau potable](#)

Des membres des différentes listes candidates étaient présents, dont Mr Mariton (maire sortant) et Mr Point de la liste « Parce que nous aimons Crest ».

Mr Mariton n'a toujours pas présenté d'excuses

**Mr Mariton n'a toujours pas présenté d'excuses** pour la mauvaise information et les changements de branchements publics au plomb très tardifs (ils auraient du être achevé en 2013 par sécurité), il ne trouve toujours pas utile d'indemniser les foyers ayant du acheter de l'eau en bouteille quand leur eau du robinet dépassait la norme à cause de branchements publics au plomb, **il refuse toujours de publier une carte de ces branchements.**

Mr Mariton refuse toujours de publier une carte des branchements publics au plomb

**MM. Point et Mariton trouvent toujours que le plomb dans l'eau est un problème tout à fait mineur** parce qu'aucun cas sérieux de saturnisme n'aurait été détecté !

Forcément, s'il n'y a pas d'enquêtes sanitaires ni d'études épidémiologiques on ne trouve rien. D'autant que le plomb disparaît assez vite du sang (il s'accumule ailleurs, dans les os notamment, d'où il peut être relargué plus tard) dès qu'on cesse de boire de l'eau plombée.

**On sait aussi que les problèmes de santé dus au plomb peuvent être confondus avec des tas d'autres maladies.**

Mr Mariton trouve toujours que le plomb dans l'eau est un problème tout à fait mineur

Mais les deux élus sortants s'en moquent, ils tiennent leur ligne : **des informations individuelles ciblées uniquement quand il y a un scandale, c'est à dire après coup**, c'est à dire trop tard, envoyées par courrier postal aux foyer concernés (une lettre d'information serait partie récemment d'après la mairie) . Tant pis pour les personnes qui ratent l'info, ne comprennent pas la gravité de la chose (étant donné le courrier peu explicite de 2016), déménagent ou sont nouveaux habitants.

On se souvient du courrier, pas assez explicite, envoyé par la mairie de Mr Mariton suite au scandale de 2015 et aux efforts d'information du collectif du « [Plomb dans l'eau de Crest](#) ».

On se souvient de [la fausse information sur la mesure du taux de plomb](#) (au 2e jet alors que ça se fait au 1er) qui fut longtemps indiquée sur le site web de la mairie en 2016. D'ailleurs, Mr Mariton a refusé de s'en souvenir ce soir quand il a parlé du site internet municipal..., se contentant de répéter que la mairie avait diffusé de l'information pertinente et de manière suffisante.

A la même époque se trouvait également [sur cette page web municipale une information inadaptée concernant le fait de laisser couler l'eau le matin](#) pour les personnes les plus à risque.

des informations individuelles épisodiques uniquement quand il y a un scandale

Avec tout ça, Mr Mariton voudrait qu'on reste zen, qu'on se contente de sa politique d'information individuelle épisodique, de son refus obstiné de l'information publique collective, alors que **sa « méthode » a déjà plusieurs fois montré son inefficacité et sa dangerosité pour les personnes concernées.**

En effet, de nombreux foyers ont consommé de l'eau trop plombée sans le savoir, on a pu constater des branchements oubliés, ou situés pas là où ils étaient attendus, etc.

**Les branchements publics au plomb ne sont pas situés que dans le centre ancien. Il y en a dans les autres quartiers.**

On a l'impression que la mairie ne connaissait pas l'emplacement de la plupart des branchements, et n'a pas fait grand chose pour les identifier.

On dirait bien que c'est plutôt au gré des travaux, des plaintes, des scandales, des analyses faites que les branchements sont découverts au fur et à mesure... Ce qui serait peut-être la raison cachée pour laquelle la mairie n'a pas voulue à l'époque publier de carte (en 2015-2016), tout simplement parce qu'elle n'en avait pas de sérieuse.



## Norme de 2013 - quelle aurait du être une bonne pratique municipale à Crest ?

- ▶ Tout d'abord, rappelons la norme et les obligations liées :

Remplacer les canalisations en plomb est devenu obligatoire pour des raisons légales et sanitaires. D'après le site de l'Afnor, spécialiste de l'élaboration, l'homologation et la promotion des normes, l'utilisation de canalisations en plomb dans le neuf avait déjà été interdite depuis le 7 avril 1995 par le décret n° 89-3 du 3 janvier 1989, modifié en particulier par le décret n° 95-363 du 5 avril 1995. A cette interdiction vient de s'ajouter une nouvelle obligation légale : celle de remplacer toutes les canalisations en plomb restantes d'ici le 25 décembre 2013.

Remplacement obligatoire des canalisations en plomb d'ici décembre 2013

En effet, à compter de cette date, les taux maximum de plomb présents dans l'eau potable seront revus à la baisse : la teneur maximale autorisée dans l'eau sera réduite à 10 microgramme par litre contre 25 actuellement. Pour le Conseil supérieur d'hygiène publique de France et l'Agence française de sécurité sanitaire, « Seule la suppression des canalisations en plomb en totalité permettra de garantir le respect de la réglementation 2013 ». Les solutions alternatives et les remplacements partiels ne seraient pas des solutions satisfaisantes car générant trop de désordre (incompatibilité des matériaux, réductions de débit, effets de pile).

**Date butoir pour le remplacement des canalisations en plomb**

En vertu du décret n° 2011-1220 du 20 décembre 2011 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, la teneur maximale en plomb dans l'eau potable des habitations devra être ramenée à 10 microgrammes par litre (contre 25 µg/l actuellement selon la norme établie par la directive européenne du 5 décembre 1998), d'ici le 25 décembre 2013.

« Seule la suppression des canalisations en plomb en totalité permettra de garantir le respect de la réglementation 2013 », affirment le Conseil supérieur d'hygiène publique de France et l'Agence française de sécurité sanitaire, car un simple traitement de l'eau n'est pas suffisant. Une telle suppression des réseaux d'eau en plomb concerne tout aussi bien les collectivités locales, que les gestionnaires et les propriétaires (occupants ou bailleurs) d'immeubles

### **Norme de 10ug/l fixée par l'OMS :**

La limite acceptable de plomb dans le sang est de 12ug/l

Il est assez facile de comprendre pourquoi, sur la base de calculs similaires, aucun expert sanitaire ne remet aujourd'hui en cause la limite de 10¼g/l dans l'eau potable.

On peut d'ailleurs signaler qu'en se basant sur les affections rénales, l'ANSES aboutit à la recommandation d'une valeur analogue de 10¼g/l pour l'eau potable

si plomb à 30ug/l, le taux dans le sang est supérieure à la norme de 12 pour les 14-18 ans

Les experts sanitaires convergent aujourd'hui dans leur appréciation des conséquences sanitaires du plomb et recommandent d'adopter des taux de plombémie à ne pas dépasser correspondant à des valeurs faibles (inférieures à 12 ¼g/l dans le sang pour les enfants).

Les enfants de moins de six ans et les femmes enceintes constituent les populations les plus à risque.

Une valeur limite de plomb dans l'eau utilisée pour l'alimentation inférieure à 10¼g/l est nécessaire pour atteindre les valeurs de plombémie visées. La valeur de 10¼g s'avère même trop élevée pour les nourrissons de 3 mois.

L'OMS retient pour l'instant une valeur de 10¼g/l en tenant compte des coûts nécessités par une évolution de la norme.

À la demande de la Direction de l'eau et de la biodiversité et de la Direction générale de la santé (DGS), ce rapport, qui a bénéficié du concours du Haut Conseil de la Santé Publique, analyse et évalue les actions entreprises pour respecter la limite de 10 $\frac{1}{4}$ g/l de plomb dans l'eau potable. Cette limite s'appliquera à partir du 25 décembre 2013, conformément à la directive européenne relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Les experts s'accordent aujourd'hui sur le fait que la notion de seuil en deçà duquel le plomb n'aurait pas d'impact sur la santé humaine n'existe pas. Pour des concentrations de plomb dans l'eau comprises entre 10 et 25  $\frac{1}{4}$ g/l, les conséquences sanitaires portent essentiellement sur le développement neurologique des enfants. La fréquence d'apparition de problèmes cardiaques ou néphrologiques augmente également à des niveaux de plombémie un peu supérieurs.

([source](#))

En 1998, [une directive européenne indique que les Etats membres devront avoir une eau au robinet à 10 GMg/l](#) en 2013.

Pour aider les Etats membres à une mise en conformité progressive du paramètre plomb, ceux-ci disposent d'un délai de quinze années à partir de la date d'entrée en vigueur de la nouvelle directive, c'est-à-dire jusqu'à la fin décembre 2013.

depuis 1998, l'objectif était connu

Donc depuis 1998, l'objectif était connu, ensuite ça s'est précisé encore en 2001 et 2003 avec les normes de mesure du plomb dans l'eau.

On voit bien que la sécurité est de supprimer tous les branchements publics en plomb.

A partir de 1998, la mairie aurait donc du :

- Informer publiquement, complètement et régulièrement, la population des dangers du plomb et des nombreux branchements publics au plomb
- Indiquer aux habitants comment repérer les tuyaux de plomb (aussi dans les parties privées), c'est facile, le plomb étant « mou »
- Mener une étude pour recenser tous les branchements au plomb - En envoyant des agents regarder quel type de tuyau arrivait au compteur de tous les habitants susceptibles d'avoir un branchement plomb - Ce qui était assez facile, du fait de la nécessité des relevés de consommation d'eau tous les compteurs sont retrouvables.
- Engager un plan de remplacement permettant de supprimer tous ou quasi tous les branchements publics plomb en 2013

A un rythme de 150 branchements plomb remplacés par an sur 15 ans ça aurait fait 2250.

A un rythme de 200/an sur 13 ans ça aurait fait 2600

**En 2006, la mairie de Crest indiquait qu'il restait environ 1600 branchements plomb.** On ne sait pas de combien on était parti au juste en 1998 (2000 ?), mais l'objectif de tout remplacer ou presque avant 2013 était atteignable s'il y avait eu la volonté depuis le départ.

► Voici [un exemple de communication municipale plus responsable](#)

La mairie n'a pas du tout tenu son objectif de remplacements de 2006

**En 2006 (environ 1600 branchements restants, selon la mairie), [la mairie de Mr Mariton s'était même engagée dans l'agenda 21 à changer tous les branchements publics au plomb avant 2013](#)**, ça n'a pas été tenu puisque, selon la mairie, il y avait encore environ 1000 branchements publics plomb en 2016 ! Ce qui signifie qu'entre 2006 et 2016, la mairie n'aurait remplacé en moyenne que 60 branchements plomb par an.

La mairie prétend à présent avoir programmé de finir le remplacement des branchements plomb en 2022, soit 9 ans après les recommandations de sécurité, et alors qu'en 2020 on constate encore des foyers où la norme est dépassée !

*Crest réalise*

### Le remplacement des branchements en plomb

La Ville s'est engagée dans un programme de remplacement des 1 600 branchements en plomb de la commune avant 2013. Elle effectue une analyse de la teneur en plomb de l'eau chez tous les particuliers qui en font la demande en mairie.

Il y a bien un engagement chiffré (1 600) et une date limite (avant 2013).

### **Agenda 21 de 2006 : engagement de la mairie de Mr Mariton, non tenu**

L'équipe de Mr Mariton a préféré restreindre l'information, chipoter sur les normes et les critiquer, prétendre qu'il n'y avait pas de danger réel, que le lobby des « canalisateurs » exagérait, que des gens s'affolaient pour rien ou uniquement pour discréditer la mairie, faire des économies de bouts de chandelle, etc.

**Bref, tous les moyens ont été bons pour étouffer l'affaire et ne pas faire ce qu'il fallait.**

Sur le plomb, la mairie n'a ni écouté ni entendu

L'équipe de Mr Mariton prétend toujours être à l'écoute des crestois, en particulier dans sa communication à l'approche des élections, là on voit bien sur cette affaire qu'elle n'a ni écouté ni entendu, préférant freiner et étouffer.

Mr Mariton a l'art de noyer le poisson dans les détails et le verbiage, d'essayer de rejeter la faute sur les autres et de discréditer leurs dires, il considère toujours ses critiques comme d'éternels opposants extrémistes idéologues et/ou des hypersensibles irrationnels qui font du scandale pour rien, pour le plaisir de la polémique, pour le discréditer lui qui est si irréprochable le pôdôvre martyr.

**Le maire sortant et Mr Point ont même le culot de s'étonner et de s'offusquer de l'indignation, alors que ce sont leurs manques et ratages, l'omerta municipale, les conséquences sur la santé publique et les informations communales inadaptées qui en sont responsables.**

**Mais cette fois ci ça ne passera pas, tout le monde a bien compris que l'erreur volontaire, l'insuffisance coupable, la suffisance cynique, et l'entêtement irresponsable était du côté de la mairie en place, et en particulier de Mr Mariton.**

Aucune excuse, les faits étaient connus, l'équipe municipale s'est entêtée jusqu'au bout dans l'omerta et l'information inadaptée malgré les alertes répétées depuis 2003.

En résumé, le bilan est lourd sur ce dossier pour Mr Mariton et ses affidés :

- mauvaise gestion
- mauvaise information
- mauvaise prévention
- promesse non tenue
- rétention d'informations
- surcroît d'agent du contribuable dépensé au final
- et surtout, mise en danger de la santé d'habitants, et tout particulièrement des bébés et enfants





2016 : info erronée sur la norme d'analyse, pourtant connue depuis au moins 2003 !

PS:

## AVIS AUX CRESTOIS

Nous invitons les crestois à briser l'omerta, à sortir du silence, à dire publiquement tous les déboires et problèmes qu'ils ont subi/vu du fait de l'action (ou inaction) municipale maritonienne, pour cette affaire comme pour d'autres domaines. N'ayez plus peur, révélez les scandales. C'est le moment de couper court aux effets de communication de la liste Mariton.

Le clientélisme et les éventuelles menaces de sanctions ne doivent plus nous faire taire.

Pensez à votre avenir et à celui de nos enfants.

Merci

► [Contactez-nous via ce formulaire](#), en apportant si possible des preuves à vos dires - Nous publierons tous les éléments qui nous paraîtront véridiques et pertinents